



5 novembre 2013

(13-6098)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 25 octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation de l'Inde.

Le 19 octobre 2012, l'Inde a notifié à l'OMC le Décret de 2012 sur les produits électroniques et des technologies de l'information (Exigences en matière d'enregistrement obligatoire) ci-après dénommé le "Décret" (G/TBT/N/IND/44). Le Décret établit des normes de sécurité pour les produits notifiés vendus sur le marché intérieur.

La date d'entrée en vigueur de ce Décret pour les unités de production soumises à des conditions particulières est repoussée de trois mois supplémentaires au moyen de la notification n° 37(1)/2013-IPHW du Département de l'électronique et de la technologie de l'information (DEITY) du 30 septembre 2013.

À compter du 3 octobre 2013, le nombre de laboratoires agréés par le Bureau des normes indiennes (BIS) pour la réalisation des essais de produits électroniques et des technologies de l'information spécifiés dans le Décret passera à onze.

Le texte intégral de la notification est disponible sur le site Web du DEITY et la liste des laboratoires sur les sites Web du BIS et du DEITY, respectivement aux adresses suivantes: <http://www.bis.org.in/> et <http://www.deity.gov.in/>.
